

Image not found or type unknown



Ravalement /negligences de protection de l'espace public

Par **chable**, le **31/05/2025** à **09:17**

Bonjour,

Je suis président d'une association pour la qualité environnementale dans ma commune.

Un propriétaire a fait procéder à des travaux de ravalement de sa maison mais en l'absence de protections habituellement employées (baches, film plastique) , l'espace public piétonnier en est impacté par es projections de peinture et de ciment.

Pour obtenir un nettoyage, dois-je adresser un courrier au maire (avec des photos) ?

Est-ce que le maire a les moyens , en s'appuyant sur le code des collectivités territoriales, à contraindre le propriétaire à faire nettoyer à ses frais ?

merci